

Gouvernement du Québec

### **Décret 967-2012, 18 octobre 2012**

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Boisvert comme juge à la Cour municipale de la Ville de Sherbrooke

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Alain Boisvert de Cowansville, avocat, membre du Barreau du Québec et juge par intérim à la Cour municipale d'Acton Vale, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Sherbrooke, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 19 octobre 2012.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58393

Gouvernement du Québec

### **Décret 968-2012, 18 octobre 2012**

CONCERNANT la nomination de madame Martine St-Yves comme juge à la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Martine St-Yves de Louiseville, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 19 octobre 2012.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58394

Gouvernement du Québec

### **Décret 969-2012, 18 octobre 2012**

CONCERNANT la nomination de monsieur Gaétan Plouffe comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Gaétan Plouffe de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 19 octobre 2012.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58395

Gouvernement du Québec

### **Décret 970-2012, 18 octobre 2012**

CONCERNANT la nomination de monsieur Randall Richmond comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Randall Richmond de Longueuil, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 19 octobre 2012.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58396